



"The 'PEGASEAS' project was selected under the European cross-border cooperation programme INTERREG IV A France (Channel) – England, funded by the ERDF."



Promoting Effective Governance of the Channel Ecosystem
Promouvoir une gouvernance efficace de l'écosystème de la Manche



Gestion et utilisation des données au service d'une gouvernance marine efficace

RÉSUMÉ

L'information est la pierre angulaire de la prise de décisions et de la gouvernance. Elle apporte aux gestionnaires et aux décideurs des connaissances et des preuves permettant de faire des choix et un suivi de l'écosystème marin. Les différents projets Interreg IVA France (Manche)-Angleterre rassemblés au sein de PEGASEAS ont permis de produire une gamme d'informations visant à soutenir une gouvernance efficace des espaces marins : des fiches de données et des cartes, des bases de données et des systèmes de modélisation. Tout en identifiant les avantages de ces différents outils, ce rapport met également en évidence certaines problématiques et difficultés à aborder à l'avenir afin de garantir la conformité avec les principes de la Directive INSPIRE (Directive européenne 2007/2/EC)¹.

MOTS CLÉS

ACCESSIBILITÉ
DONNÉES
INFORMATION
EMODNET
DIRECTIVE INSPIRE
INTEROPÉRABILITÉ
CONNAISSANCE DU MILIEU MARIN 2020
MÉTADONNÉES
PÉRENNITÉ
VISIBILITÉ

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le présent rapport aborde les informations ou données traitées, produites par le biais des différents projets, et non des données brutes collectées.

La communauté académique a consacré des années à la discussion et la clarification de ce qui définit les données, l'information et le savoir. Le schéma ci-contre intitulé "Pyramide des savoirs" ou "Pyramide DIKW" présente les relations (et la hiérarchie) entre les données, les informations, le savoir et la sagesse².

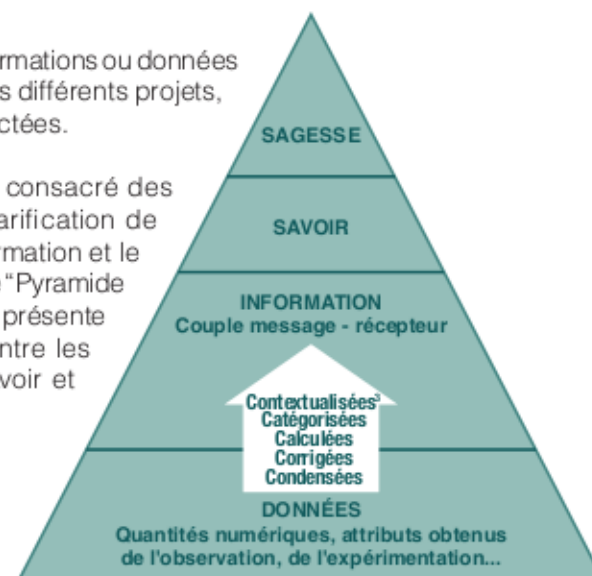


Figure 1: Pyramide des Savoirs
(Source: adapté de www.trainmor-knowmore.eu et de Leibowitz, J., "The Knowledge Management Handbook", CRC Press LLC, 2003)

¹ Commission européenne (2007). Directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE). <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32007L0002&from=FR>. En savoir plus : <http://inspire.ec.europa.eu/>

² Commission européenne – Education et Culture (2005-2008). Trainmor website – 1.3.2 Basic Knowledge Concepts – Data, information, Knowledge and Wisdom. En savoir plus : <http://www.trainmor-knowmore.eu/FBC5DD63.en.aspx>

³ Davenport, Thomas H., and Laurence Prusak. Working Knowledge: How Organizations Manage What They Know. Harvard Business School Press, Boston, 1998.

Les « données » constituent un ensemble individuel de faits objectifs à propos d'un événement ou d'un processus qui n'ont que peu d'utilité par eux-mêmes mais qui deviennent utiles une fois convertis en informations. Les données par exemple sont des quantités numériques ou autres attributs obtenus de l'observation, de l'expérimentation ou du calcul. Les « informations » se définissent comme des données qui ont été condensées, contextualisées, catégorisées, calculées ou corrigées³. Ainsi, les informations permettent d'obtenir une vision élargie : il s'agit de données dotées d'une pertinence et d'une utilité.

L'information constitue la pierre angulaire de la prise de décisions et de la gouvernance. Elle fournit au public des connaissances et des preuves permettant de faire des choix et un suivi de l'écosystème. La gestion et l'exploitation des informations et des données constituent une problématique si importante qu'une action coordonnée entre les différents membres de l'Union européenne était nécessaire.

La **Directive INSPIRE**, entrée en vigueur le 15 mai 2007, vise à créer une Infrastructure de données spatiales (SDI) pour l'Union européenne. Elle permettra de partager des informations spatiales environnementales parmi les organismes du secteur public et de faciliter l'accès du public aux informations spatiales à travers l'Europe. INSPIRE est fondée sur les principes suivants :

- Les données devraient être collectées une seule fois et conservées là où elles peuvent être entretenues de la manière la plus efficace ;
- Il doit être possible d'associer des informations spatiales homogènes à partir de différentes sources à travers l'Europe et de les partager avec de nombreux utilisateurs et applications ;
- Il doit être possible de partager les informations collectées à un niveau ou une échelle précise avec tous les niveaux ou toutes les échelles. Elles doivent être détaillées pour les recherches approfondies ou générales à des fins stratégiques ;
- Les informations géographiques nécessaires à une bonne gouvernance à tous les niveaux doivent être disponibles immédiatement et de manière transparente ;
- Les informations doivent être accompagnées de métadonnées complètes portant sur les conditions d'accès et d'utilisation d'informations spatiales ciblées, la qualité et la validité de ces informations, les restrictions d'accès au public ainsi que les autorités publiques en charge de cette information.

Lancée en septembre 2010, l'initiative de l'UE « **Connaissance du milieu marin 2020** »⁴ met en place un cadre unifié pour toutes les activités d'observation des espaces marins en cours au sein de l'UE. Elle s'applique à l'ensemble du cycle de vie des données, de l'observation initiale à la diffusion en passant par l'interprétation et le traitement. Elle repose sur des principes de base tels que « collecter une seule fois les données en vue de leur exploitation pour de multiples usages » et « les données doivent être interopérables, accessibles et dénuées de toute restriction d'utilisation ». L'initiative a également conduit à la création du « Réseau européen d'observation du milieu marin et de collecte de données » (EMODnet), visant à débloquer des ressources de données sur le milieu marin pouvant être cachées et fragmentées et les mettre à la disposition des particuliers et des organismes, tout en facilitant l'investissement dans les activités côtières et offshore durables grâce à un meilleur accès à des données validées, standardisées et harmonisées sur le milieu marin⁵.

Dans ce contexte, ce rapport identifie tout d'abord comment les données ont été converties en informations au sein des projets Interreg traitant des différents aspects de l'Écosystème de la Manche et de sa gestion. Il met ensuite en évidence certaines problématiques et difficultés à aborder à l'avenir afin de se conformer aux principes d'INSPIRE susmentionnés et contribuer pleinement à l'initiative "Connaissance du milieu marin 2020".

³ Davenport, Thomas H., and Laurence Prusak. *Working Knowledge: How Organizations Manage What They Know*. Harvard Business School Press, Boston, 1998.

⁴ Commission européenne (2010). *Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil « Connaissance du milieu marin 2020: Données et observations relatives au milieu marin en vue d'une croissance intelligente et durable »*, COM(2010)0461 final. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52010D0461&mm=EN>

⁵ Site internet du Réseau européen d'observation du milieu marin et de collecte de données. Disponible à l'adresse : www.emodnet.eu

Typologie des outils d'information développés en vue de soutenir une gouvernance efficace des espaces marins

Les différents outils développés peuvent être classés en trois catégories, selon la méthode utilisée pour convertir les données en informations : fiches de données et cartes (les données ont été condensées et contextualisées), bases de données (les données ont été catégorisées) et systèmes de modélisation (les données ont été calculées).

Fiches de données et cartes

Deux outils de cartographie ont été développés au sein de CAMIS : « l'Atlas Transmanche » et un document papier intitulé « Regards sur l'espace Manche ».

- (1) L'« Atlas Transmanche »⁶ a été créé en 1994 par l'Université de Caen puis alimenté dans le cadre de projets *Espace Manche Development Initiative* (EMDI) et CAMIS. Les cartes, données et analyses donnent des informations et de la visibilité sur l'ensemble de l'espace Manche. Les sujets couverts sont notamment les informations géographiques, la population, le transport, l'environnement, l'économie, les énergies, la culture, la formation et la recherche. L'objectif est d'approfondir les connaissances sur l'espace Manche et de contribuer au développement et à la planification d'initiatives mais également à des programmes de coopération entre les deux pays tout en conservant une approche à l'échelle de la Manche. L'Atlas contribue à la prise de décision et à la diffusion du savoir à propos de la région de la Manche. Il permet de réaliser des analyses à différentes échelles, du niveau local au niveau global, mais également d'étudier les problématiques actuelles et futures.
- (2) « Regards sur l'espace Manche » est un document A3 comptant 11 fiches de données sur les sujets suivants : morphologie du fond marin et ressources halieutiques, organisation de l'espace, navigation maritime, secteur de la pêche, navigation de plaisance, énergies marines renouvelables, interface terre/mer, vulnérabilité, accidents maritimes. Pour chaque sujet, des diagrammes, des cartes, des graphiques et de brèves analyses sont fournis.

Deux outils de cartographie ont été développés dans le cadre de CHARM 3.

- (1) En septembre 2012, une **carte de répartition de la biodiversité des grands vertébrés marins** a été finalisée. Cet outil s'appuie sur l'infrastructure de données marines Sextant, maintenu par l'Ifremer, et offre un point de départ pour de futures démarches de planification maritime⁷.
- (2) Un **Atlas des Pêcheries**⁸ a également été réalisé. Couvrant la période 2000-2010, cet outil fournit une vue d'ensemble intégrée des activités de pêche dans la Manche anglaise par le biais d'indicateurs, de graphiques et de cartes sur la production et l'effort de pêche dans la Manche. Il comprend plusieurs fiches sur la flotte de navires de pêche dans la Manche, sur chaque pays, sur chaque espèce clé et sur chaque type d'équipement clé. Chacune de ces fiches est illustrée par des cartes et des graphiques.

Le projet CRESH a travaillé sur la **cartographie des zones de frai potentielles des seiches** à l'échelle de la Manche en analysant la répartition des habitats adaptés.

Les données collectées sur les oiseaux marins dans le cadre de PANACHE ont été versées dans le webSIG Sextant.

Nous pouvons également mentionner les travaux réalisés au sein d'ARCOPOL, co-financé par le Programme transnational « Espace Atlantique ». ARCOPOL a produit plusieurs fiches de données comprenant des informations clés permettant d'améliorer les capacités de prévention, de réactivité et d'atténuation contre les déversements de pétrole, de substances dangereuses et nocives et de matières inertes⁹.

⁶ Université de Caen Basse-Normandie. Atlas Transmanche. Disponible à l'adresse : <http://atlas-transmanche.cerfic.unicaen.fr>

⁷ CHARM (non daté). Page d'accueil de l'outil Sextant. Disponible à l'adresse : www.charm-project.org/fr/outil/sextant/sextant-ouils

⁸ CHARM (non daté). Atlas des Pêcheries. Disponible à l'adresse : www.charm-project.org/fr/outil/atlas-des-pecheries/atlas-des-pecheries-ouils

⁹ ARCOPOL (non daté). Activité 6. Disponible à l'adresse : www.arcopol.eu/arcopol/fuseai/Docu.aspx?act=66

Bases de données

Le « Centre de ressources de l'espace Manche », développé dans le cadre du projet CAMIS, se compose de trois bases de données¹⁰ :

- (1) Une base de données « Acteurs » identifiant les organismes clés dans les domaines maritimes et côtiers, mais également dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Elle vise notamment à aider les acteurs français et britanniques à trouver des partenaires de part et d'autre de la Manche afin de mettre en œuvre de futurs projets de coopération potentiels ;
- (2) Une base de données « Projets », identifiant les projets terminés ou en cours. Il s'agit notamment de projets soutenus par Interreg ou d'autres programmes de financement qui se concentrent sur au moins un des cinq thèmes majeurs du projet CAMIS, notamment dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières et marines, des risques côtiers et marins, et de la connaissance et de la préservation du milieu marin. La base de données vise à sensibiliser sur un ensemble de projets dans l'espace Manche mettant en évidence les bonnes pratiques et les complémentarités, tout en identifiant de nouveaux domaines de coopération ;
- (3) Une base de données « Atlas - Observatoires » dresse une liste des différents atlas et observatoires fournissant des informations, des analyses, des cartes ou des données sur l'espace Manche. Il s'agit soit de données spécifiques à l'espace Manche, soit de données plus générales au niveau de la France ou de la Grande-Bretagne, voire au niveau de l'Europe. Ces atlas et observatoires traitent des problématiques liées aux espaces marins ou côtiers et de problématiques maritimes plus générales.

Le « Centre de ressources de l'espace Manche » est à la fois un outil de diffusion du savoir et une plateforme de collaboration.

Au sein de CHARM3, une base de données multidisciplinaire dotée de métadonnées (appelée « **Gazetier** ») a été créée¹¹. Elle constitue un outil précieux pour les gestionnaires à travers la zone d'étude car elle permettra d'éviter toute duplication inutile des efforts.

ChanneLIS développe actuellement une **base de données bibliographique en ligne de la littérature scientifique marine** concernant la Manche, conservée dans les bibliothèques des institutions concernées (l'accent étant mis sur la littérature grise et historique). La base de données organisera les notices bibliographiques dans des catégories classiques (auteur, date, pays, mots-clés) mais également en fonction de zones géographiques définies et de thèmes scientifiques. L'organisation des notices permettra de réaliser des recherches précises et ciblées.

OFELIA a mis en place une **base de données en ligne des informations disponibles sur les développements de parcs éoliens** dans la région de la Manche. Ces données disponibles comprennent toutes les informations trouvées ou fournies par les partenaires externes : sites de données, rapports et contacts auteurs, articles, événements, etc.

Nous pouvons également mentionner les travaux réalisés au sein d'ARCOPOLplus, co-financé par le Programme transnational « Espace Atlantique ». ARCOPOLplus a développé une « **Base de données des incidents de déversements de substances dangereuses et nocives** »¹², fournissant des informations sur les précédents déversements de ces substances ainsi que des fiches de données (avec des informations météorologiques et de comportement).

PORTONOVO, également co-financé le Programme transnational « Espace Atlantique », a développé un outil nommé « **Système d'aide à la décision** » (DSS) permettant le traitement, le stockage et l'échange de toutes les informations liées à la qualité de l'eau en vue de la prise de décisions dans les zones portuaires. Le système a été conçu pour centraliser toutes les informations dans un environnement

¹⁰ CAMIS (non daté). Centre de Ressources de l'espace Manche. Disponible à l'adresse : <http://namis.arcmanche.eu/resources>

¹¹ CHARM (non daté). Gazetier. Disponible à l'adresse : www.charm-project.org/fr/ouils/index-geographique/gazetier-ouils

¹² ciimar (non daté). Hazardous and Noxious Substances Spill Incidents. Searchable database. Disponible à l'adresse : www.ciimar.up.pt/html/

cloud, afin d'optimiser l'usage et les performances pour les utilisateurs et offrir un niveau maximal de sécurité et de fiabilité.

Un géo-portail relié à la base de données « Atlantique Nord-Est » créée dans le cadre des projets Interreg MAIA et PANACHE, en coopération avec le secrétariat OSPAR, a été développé par afin de répondre aux besoins des gestionnaires, des organisations nationales et internationales pour partager une information officielle et actualisée concernant les AMPs.

Systèmes de modélisation

Le projet CRESH a développé un **modèle de biomasse à deux niveaux** en vue d'évaluer la population de seiches dans la Manche, ainsi qu'une approche de modélisation d'entropie maximale (MaxEnt), basée uniquement sur la présence, en vue de prévoir la répartition des groupes benthiques d'œufs de seiches.

ARCOPOLplus a développé un **logiciel de modélisation des substances dangereuses et nocives (HNS)** capable de simuler le transport et le comportement chimique d'un certain nombre de substances chimiques typiques¹³.

PORTONOVO a développé et appliqué **cinq méthodologies de modélisation** pour l'étude et la gestion des ports : une procédure de modélisation numérique permettant d'évaluer le temps d'évacuation des eaux dans les zones portuaires, une méthode SIG pour la définition des zones portuaires en ce qui concerne les activités socioéconomiques, une procédure de modélisation numérique pour l'évaluation des zones affectées par différents types de contaminants, une procédure d'estimation du temps de récupération potentiel des eaux affectées et une méthodologie d'intégration des résultats de la modélisation dans un Système d'information géographique.

Enjeux et défis à relever dans le futur

Collecte des données

La collecte de données peut être une tâche vraiment délicate. En effet, on observe souvent un **manque d'homogénéité** entre les données fournies par les différents contributeurs, ce qui entraîne des écarts géographiques et des problèmes de représentativité des données. Certaines **difficultés méthodologiques** sont également souvent évoquées en raison des différents systèmes d'information géographiques utilisés et de la barrière de la langue (il peut être difficile de trouver une traduction adéquate des termes techniques)¹⁴.

Il est donc nécessaire de développer et de partager les bonnes pratiques de collecte des données. On peut, à titre de bonne pratique, mentionner la « fiche-conseils de VALMER sur la gestion des données spatiales » (en cours d'élaboration), qui décrit les problématiques actuelles et les bonnes pratiques de collecte, de stockage et de gestion des données socio-économiques.

En outre, il est important de développer des thésaurus bilingues et des plateformes électroniques partagées pour stocker et collecter les données (ou les métadonnées). Par exemple, dans le cadre de ChannelIS, la National Marine Biological Library et la Marine Biological Association du Royaume-Uni à Plymouth et la bibliothèque de la Station Biologique de Roscoff en France vont créer une base de données partagée qui référencera leurs documents relatifs à l'étude scientifique de la Manche¹⁵. Par ailleurs, pour développer l'Atlas des pêcheries CHARM 3, une base de données commune rassemblant des données provenant d'Angleterre (CEFAS) et de France (IFREMER) a été créée¹⁶.

L'« **Externalisation ouverte** » ou « crowdsourcing » pourrait être un bon moyen de résoudre ce problème de manque de données. « L'externalisation ouverte est un type d'activité participative (ayant généralement lieu en ligne) dans laquelle un individu, une institution, un organisme à but non lucratif ou une société propose à un groupe d'individus, de connaissances, d'hétérogénéité et de nombre variables, par le biais d'un

¹³ Fernandes R. (2013). *Technical Report on HNS model implementation. Selection of HNS for modelling applications*, Pub: 28/12/2012. Disponible à l'adresse: www.arcopol.eu/ficha/Documento.aspx?id=6

¹⁴ Un certain nombre de projets, dont CAMIS et CHARM 3, ont dû faire face à ces difficultés.

¹⁵ Consultez le site internet de ChannelIS à l'adresse : www.charnelis.eu

¹⁶ Cette base de données, dénommée "Harmonie", est hébergée par Ifremer à l'adresse : <http://sh.ifremer.fr>

appel ouvert flexible, de réaliser une tâche sur la base du volontariat »¹⁷. Par exemple, cette méthode a été développée par le projet Marinexus via plusieurs événements nommés « Bioblitz ». Un « Bioblitz » est un événement de 24 heures impliquant des scientifiques, le public, des experts et différents acteurs, dans le but d'enregistrer toutes les espèces vivantes d'une zone désignée. Trois événements ont été organisés dans la région britannique de Cornouailles entre 2011 et 2013. Toutes les données collectées ont été traitées et transmises au réseau national de la biodiversité (National Biodiversity Network) et aux archives des espèces et habitats benthiques DASSH (Data Archive for Seabed Species and Habitats)¹⁸. Dans le projet PANACHE, des actions de sciences participatives ont été menées de chaque côté de la Manche. Un outil de collecte de données a, par exemple, été développé en partenariat avec l'association Planète Mer.

Remarquons toutefois que le volume de réponses ne permet pas nécessairement de créer un résultat de qualité. L'externalisation ouverte doit donc toujours être associée à un processus de suivi de la qualité.

Accessibilité

La Directive INSPIRE contraint les autorités publiques à s'assurer que les données sont accessibles, c'est-à-dire qu'elles peuvent être partagées et exploitées par tous. Elle couvre des ensembles de données spatiales au format électronique, détenus par une autorité publique et faisant référence à un ou plusieurs des 34 thèmes énoncés dans ses trois annexes¹⁹.

Toutefois, les ensembles de données spatiales, séries ou services couverts par la directive INSPIRE ne doivent pas nécessairement être mis à la disposition du public si l'une des conditions ci-dessous s'applique :

- Ils ne sont pas au format électronique ;
- Les Droits de propriété intellectuelle, ou le copyright des données, ou d'une partie de ces données, appartiennent à un tiers qui n'a pas autorisé leur réutilisation ;
- La protection de l'environnement auquel ces informations font référence, par exemple l'emplacement d'espèces rares ;
- Ils affectent la confidentialité de données personnelles et/ou de fichiers relatifs à une personne lorsque cette personne n'a pas autorisé la publication de ces informations ;
- Les intérêts ou la protection de toute personne ayant fourni les informations volontairement sans obligation légale de le faire, et qui n'a pas non plus autorisé la diffusion de ces informations ;
- Ils sont sensibles vis-à-vis des relations internationales, de la sécurité publique ou de la défense nationale ;
- La confidentialité des informations commerciales ou industrielles, lorsque cette confidentialité est assurée par le droit national ou communautaire afin de protéger un intérêt économique légitime, y compris l'intérêt public, dans le maintien de la confidentialité des statistiques et le secret fiscal ;
- La confidentialité des rapports des autorités publiques lorsque cette confidentialité est prévue par la loi ;
- Le cours de la justice, la capacité de toute personne à bénéficier d'un procès équitable ou la capacité d'une autorité publique à réaliser une enquête sur le plan pénal.

INSPIRE comprend cinq composantes :

- Métadonnées – description des données spatiales (données décrivant d'autres données) ;
- Interopérabilité des services et ensembles de données spatiales ;

¹⁷ Estellés-Arolas, E. et F.G. Ladrón-de-Guevara (2013). *An African American Paternal Lineage Adds an Extremely Ancient Root to the Human Y Chromosome Phylogenetic Tree*. Dans: *The American Society of Human Genetics*, 92 (3), pages 454-459.

¹⁸ Pour en savoir plus: www.mba.ac.uk/education/Bioblitz

¹⁹ Ces thèmes sont listés à l'adresse: <http://inspire.ec.europa.eu/index.cfm/pageid/2/list/7>

- Services réseau – pour permettre la découverte, la transformation, la visualisation et le téléchargement de données spatiales et de solliciter des données spatiales et des services de commerce électronique ;
- Partage de données – pour permettre l'échange de données le plus simple possible entre les organismes publics et permettre aux tiers, en particulier les citoyens, de bénéficier autant que faire se peut d'un accès gratuit et simplifié aux informations spatiales couvertes par INSPIRE ;
- Mesures de coordination et de suivi – permettant un suivi des aspects liés à l'organisation et à la gestion de la mise en œuvre d'INSPIRE.

Ainsi, la directive INSPIRE aborde les problèmes clés de l'accessibilité et de l'interopérabilité des données. Toutefois, le cas spécifique des projets de coopération territoriale européenne n'est pas pris en considération. En effet, quel organisme ou quelle organisation doit être chargée de rendre les données disponibles ? S'agit-il du partenaire principal, du partenaire qui a collecté ou traité les données, de l'Autorité de gestion du programme Interreg ou de la Commission européenne ? Cette question devrait être explorée de manière approfondie afin d'éviter tout vide juridique.

Pérennité

À l'issue des projets, les différents sites Web ne sont plus réactualisés voire disparaissent. Par conséquent, les bases de données qui étaient accessibles via ces sites Web disparaissent également. Cela peut être dû à un manque de ressources ou à un effet « poids mort ».

Il est ainsi essentiel que les partenaires du projet identifient dès que possible une organisation pilote, un partenariat et des moyens financiers au-delà du financement du programme Interreg ou tout autre moyen de maintenir les outils à jour et de continuer à les développer. Par exemple, le modèle de biomasse CRESH a été mis en œuvre dans un logiciel d'application afin de faciliter l'évaluation de routine par un groupe de travail de l'ICES²⁰.

Pour garantir la pérennité, nous suggérons que **des dispositions supplémentaires soient mises en place par les programmes Interreg** au sujet des modalités de stockage et de gestion des bases de données, d'accroître les exigences en termes de pérennité. Cela pourrait être effectué en demandant de plus amples informations dans le formulaire de candidature ou en faisant des mesures de pérennité un livrable obligatoire (avec un budget dédié).

Visibilité

Il existe une pléthore de bases de données, avec différentes focalisations thématiques et différentes échelles. Toutefois, cette diversité, associée à un manque de communication sur ces outils, affecte leur visibilité. Ainsi, il est nécessaire d'accroître la communication sur les différents outils qui ont été développés au sein des projets, en organisant des conférences spécifiques, en exploitant les réseaux sociaux ou en dressant une liste de tous ces outils sur un site Web (une « base de données des bases de données »).

Par ailleurs, le regroupement des informations et données existantes doit encore et toujours être encouragé. Toute duplication inutile doit être évitée et il convient de s'assurer que les différentes bases de données existantes correspondent bien à des besoins réels et sont utiles, ou non, aux décideurs et au public. Il faut également examiner comment les projets Interreg peuvent alimenter les bases de données et observatoires existants, comme la base de données ICES au niveau international²¹, EMODNET et les centres de données de l'Agence européenne pour l'environnement²² au niveau européen et les bases de données nationales (telles que le Système d'Information Nature et Paysages²³, l'infrastructure de données géographiques marines et littorales Sextant en France ou le portail

²⁰ International Council for the Exploration of the Sea (CIEM: Conseil International pour l'Exploration de la Mer). Site internet disponible à l'adresse : www.ices.dk

²¹ ICES (non daté). ICES Data Portal. Disponible à l'adresse : <http://ecosystemdata.ices.dk/>

²² Agence européenne pour l'environnement (non daté). European Data Centres. Disponible à l'adresse : www.eea.europa.eu/fr/data-and-maps/european-data-centres

²³ Site internet du Système d'Information Nature et Paysages. Disponible à l'adresse : www.naturefrance.fr/

« Marine Environmental Data and Information Network » (Réseau d'informations et de données sur l'environnement et l'espace marin - MEDIN) au Royaume-Uni²⁴.

Sur ce point, il convient de mentionner les bonnes pratiques suivantes : le Centre de ressources transmanche et le programme Manche. En dressant la liste de tous les atlas et observatoires fournissant des informations, des analyses, des cartes ou des données sur les problématiques d'ordre maritime dans l'espace Manche, le « Centre de ressources de l'espace Manche » susmentionné contribue à l'amélioration de leur visibilité et évite toute autre duplication. Toutefois, cette opération pourrait être menée à plus large échelle (et pas seulement sur les problématiques d'ordre maritime) par le programme Interreg IVA France (Manche) – Angleterre ou le programme INTERACT²⁵.

Le « Chantier Manche Mer du Nord », développé et piloté par l'Ifremer de Boulogne-sur-Mer, est une initiative informelle multidisciplinaire rassemblant des scientifiques, des gestionnaires et des décideurs en vue de mettre en œuvre une approche écosystémique de la gestion des ressources marines. En particulier, le Chantier Manche vise à communiquer des informations et à échanger des connaissances obtenues par la recherche, afin qu'elles puissent être intégrées de manière efficace aux politiques publiques. L'objectif est également de développer de manière collective des capacités de recherche dans l'espace Manche. Le Chantier Manche est basé sur quatre domaines de recherche majeurs (habitats, réseaux trophiques, gestion durable et socio-économie) et deux activités transversales (communication et outils). Il est développé par le biais de projets de recherche labellisés « Chantier Manche », et des conférences publiques annuelles²⁶.

CONCLUSIONS

Les principales conclusions ressortant de ce rapport sont les suivantes :

- Les différents projets Interreg IVA de l'espace Manche rassemblés au sein de PEGASEAS ont produit une variété d'informations visant à soutenir une gouvernance marine efficace : fiches de données et cartes, bases de données et systèmes de modélisation ;
- Afin de surmonter les différentes difficultés liées à la collecte de données (écarts géographiques et problèmes de représentativité des données, écarts entre la méthodologie et les termes techniques employés, barrières de la langue), il est nécessaire de développer et de partager les bonnes pratiques à l'échelle transmanche ainsi que des thésaurus bilingues et des plateformes électroniques partagées pour stocker et collecter les données. En outre, les pratiques d'externalisation ouverte doivent être encouragées ;
- La directive INSPIRE aborde les problèmes clés de l'accessibilité et de l'interopérabilité des données. Toutefois, le cas spécifique des projets de coopération territoriale européenne n'est pas pris en compte et doit être exploré de manière approfondie ;
- Afin de garantir la pérennité, il est suggéré que les programmes Interreg introduisent des règles supplémentaires relatives aux modalités de stockage et de gestion des bases de données ;

²⁴ Site internet du Marine Environmental Data and Information Network. Disponible à l'adresse : www.oceanet.org

²⁵ Financé par le FEDER et des contributions nationales, le programme INTERACT a pour objectif d'échanger des informations et des bonnes pratiques entre les programmes de coopération territoriale et de contribuer à rendre les projets Interreg plus visibles. Plus d'informations sur le site www.interact-eu.net

²⁶ Site de l'Ifremer (non daté). Chantier Manche Mer du Nord. Disponible à l'adresse : www.ifremer.fr/le/finanche

- Il est nécessaire d'accroître la communication sur les différents outils qui ont été développés au sein des projets et d'encourager le regroupement des connaissances et des données existantes.

Afin de progresser sur ces problématiques, deux axes de travail pourraient être explorés :

- Développer et mettre en œuvre un projet de coopération territoriale rassemblant les agences nationales, les universités et les autorités locales dans le but de partager les bonnes pratiques et les méthodologies sur la collecte, le stockage et la gestion des données marines. Ce projet pourrait être co-financé par le programme Interreg VA France (Manche) – Angleterre ou, sur une échelle plus large, par le futur programme Interreg Europe ;
- Evaluer la possibilité que le programme INTERACT dirige un groupe de travail spécifique visant à examiner comment rendre les informations et les données produites par les projets Interreg plus accessibles, plus visibles et plus pérennes. Il conviendrait également de rechercher dans quelle mesure ces données pourraient alimenter EMODnet et les autres portails de données nationaux et européens.